



En résumé

L'implantation de la messagerie de Mozaïk-Portail offre une autre façon de communiquer avec les parents, mais, en aucun temps, elle ne devrait avoir pour effet d'augmenter votre tâche ni d'ajouter des obligations de communication avec les parents outre celles déjà prévues par les encadrements légaux.

Pour toute question relative à la nouvelle messagerie de Mozaïk-Portail, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat local.

› Ce qu'il faut **SAVOIR** sur Clic École et Mozaïk-Portail



Clic École

Clic École est un nouveau logiciel d'application mobile **pour les parents** développé par le ministère de l'Éducation du Québec en collaboration avec la GRICS. Clic École remplace le logiciel d'application mParent et poursuit les **objectifs** suivants :

- **Centralisation des communications :** réduire la multiplicité des canaux de communication et des plateformes;
- **Accessibilité :** faciliter l'accès aux informations scolaires pour les parents;
- **Sécurité :** assurer la confidentialité et la sécurité des informations et des échanges.



NOUVEAUTÉ

Mozaïk-Portail : la messagerie

Mozaïk-Portail demeure l'interface pour le personnel enseignant, et ce, indépendamment de la mise en place de Clic École pour les parents. Cependant, une messagerie a été ajoutée comme fonctionnalité, et elle est reliée à Clic École (utilisé par les parents).

Ce qu'il faut savoir sur cette nouvelle messagerie Mozaïk-Portail

Outil de communication avec les parents

Les communications générales avec les parents ne sont soumises à aucun encadrement légal et relèvent de votre autonomie professionnelle.

Si vous faites le choix d'utiliser la messagerie, il est important d'informer les parents en début d'année sur le type de renseignement que vous comptez leur transmettre par la messagerie.

La transmission des communications en lien avec l'évaluation des apprentissages est notamment encadrée par **les normes et modalités d'évaluation des apprentissages (NMEA)**.

Pour en savoir plus, consultez la **page 45 du Guide professionnel et pédagogique de la FSE**.

Le recours à la fonctionnalité de messagerie **ne peut pas être imposé** pour les communications avec les parents.

Accompagnement et formation *

- Consultez les guides et les formations disponibles pour vous soutenir dans la mise en place des nouveautés de l'interface Web Mozaïk-Portail.
- N'hésitez pas à réclamer un accompagnement auprès de votre direction ou de votre centre de services scolaire.
- Lorsque vous participez à des formations au sujet des nouvelles fonctionnalités de l'interface Web Mozaïk-Portail, n'oubliez pas de compiler ces heures dans vos heures d'activités de formation continue obligatoires.



* **Note :** Les formations offertes doivent pouvoir être suivies durant le temps de travail ou, après entente avec votre direction, selon les nouvelles modalités de l'annexe 72, qui prévoit une rémunération en dehors du temps de travail. Au besoin, contactez votre syndicat local.

Mises en garde

Gestion du temps :

- Planification : déterminez des plages horaires précises pour l'utilisation de la messagerie afin de ne pas empiéter sur votre temps de préparation des cours ou celui de vos autres tâches pédagogiques;
- Notifications : désactivez les notifications de la messagerie pour éviter les interruptions et la surcharge mentale;
- Droit à la déconnexion : respectez vos heures de travail en évitant les échanges par la messagerie en dehors de celles-ci.

Volume de communications :

- Messages groupés : optez pour des envois collectifs pour les communications générales afin de réduire le nombre de messages individuels à traiter;
- Priorisation : priorisez les réponses aux messages urgents et différez celles aux messages moins pressants.

Règles d'utilisation :

- Limites d'utilisation : réclamez que votre direction établisse des balises claires quant à l'importance de la collégialité et aux moments propices aux échanges ainsi qu'au délai possible de réponse;
- Messages inconvenants : n'hésitez pas à suspendre une discussion dont les propos seraient déplacés et référez-vous à votre direction. Il est aussi possible de faire intervenir une direction dans une discussion;
- Utilisation optionnelle : faites respecter votre décision de ne pas utiliser la messagerie, si tel est votre choix. Respectez aussi les décisions de vos collègues, si tel est leur choix.